

PROJET DE CONSULTATIONS MOBILES AUPRES DES PATIENTS SCHIZOPHRENES

Janvier 2020

Référent projet :

Dr BATEL

Le contexte

En France, 66-67 % des patients souffrant de schizophrénie fument. À titre de comparaison, en population générale, 29 % des adultes âgés de 18 à 75 ans déclarent fumer quotidiennement du tabac et 82 % avoir fumé au moins une cigarette au cours de leur vie. Toujours en population générale, la proportion de fumeurs quotidiens diminue avec l'âge: 36 % chez les 26-34 ans, 32 % chez les 45-54 ans, 20 % chez les 55-64 ans. En revanche, chez les patients souffrant de schizophrénie, la fréquence du tabagisme diminue très faiblement avec l'âge, témoignant de leurs difficultés à arrêter le tabac. Le niveau de dépendance nicotinique des patients schizophrènes est plus élevé qu'en population générale. En moyenne, ils fument 22 à 27 cigarettes par jour, contre 15 chez les fumeurs non psychotiques.

Le taux d'arrêt du tabac des patients schizophrènes est deux fois plus faible qu'en population générale, mais 20 à 40% déclarent vouloir arrêter.

Des conséquences graves : Le tabac est le facteur de mortalité prématurée le plus important chez les patients souffrant de schizophrénie. Leur espérance de vie est réduite de 10 à 25 ans par le tabac.

Le CHCC a déposé, dans le cadre de l'appel à projet régional Nouvelle-Aquitaine du fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, un projet d'équipe mobile de prise en charge du sevrage tabagique et autres substances pour les personnes souffrant de schizophrénie. Le budget annuel sollicité pour la mise en œuvre de l'action s'élevait à 68 850 € (1.25 ETP IDE). Après examen et instruction de notre dossier, le comité de sélection a émis un avis favorable pour un montant de 77 428€ pour les 2 ans (2020-2021), sur la base du temps d'intervention diminué à 0.73 ETP. Le projet est donc adapté au financement obtenu.

Modalités de mise en œuvre :

❖ Moyens humains

- 0.73 ETP IDE
- Prérequis : Le professionnel devra avoir une bonne connaissance des conduites addictives et être formé à la prise en charge spécifique du sevrage tabagique chez les schizophrènes, formation à l'entretien motivationnel.

❖ Lieux des consultations la 1^{ère} année du projet

- ESQUIROL + CMP DE COGNAC
- Prérequis : Sensibilisation et implication des équipes. Recensement des patients schizophrènes hospitalisés ou suivis au CMP.

❖ La prise en charge

- 1^{ère} séance d'information en groupe (6 patients)
- 1^{ère} consultation individuelle initiale
- 2^{ème} consultation individuelle à 15 jours
- 3^{ème} consultation individuelle à 1 mois
- 4^{ème} consultation individuelle à 2 mois
- 5^{ème} consultation individuelle à 3 mois

Les substituts nicotiniques prescrits pourront être délivrés par la pharmacie du CHCC pour les patients hospitalisés. Les patients suivis au CMP pourront se faire accompagner par l'IDE à la pharmacie de ville.

❖ L'évaluation

Afin de pouvoir évaluer le projet, l'IDE devra élaborer un rapport d'activité (nombre de patients schizophrènes hospitalisés ou suivis, nombre de séances en groupe, nombre de participants, nombre de consultations individuelles, nombre de substituts nicotiniques délivrés...)

❖ Calendrier

De janvier 2020 à avril 2020 : Recrutement et formation de l'IDE

De mai à septembre 2020 : Rencontre et sensibilisation des équipes

Septembre : Démarrage des séances de groupe et des consultations.